

MAIRIE

DE

LA CAUNETTE

3 4 2 1 0

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE A 20H***Date de la convocation : 10 septembre 2020*

Présents : M. FABRE Max –Maire- Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie, M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence -Adjoints- M. AYATS Jean-François, Mme BUNOZ Céline, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. MALRIC Ludovic

Absent : M. RINGOT Olivier

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

Présentation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian »
par M. Sylvain BRISA, chargé de mission OGS

M. BRISA expose aux élus la chronologie de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » qui remonte pour le 1^{er} comité de pilotage de Juillet 2015 jusqu'à la préparation du rapport à la Commission supérieure et la visite de l'Inspecteur Général du Ministère chargé de l'Environnement de Février 2020.

Il présente le document cadre de l'OGS divisé en 3 tomes : PROJET – PROGRAMMES D' ACTIONS 2019-2023 – ATLAS CARTOGRAPHIQUE.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire de l'OGS.

Les principaux partenaires de l'OGS sont l'Etat, la Communauté de Communes du Minervois eu Caroux, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, la région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault.

S'ensuit un échange avec les élus sur les travaux actuels et la mise en route du projet « réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du Porche ».

M. BRISA a quitté la séance à 21h15.

Regroupement Pédagogique Intercommunal : bilan de l'année 2019-2020

M. le Maire présente le bilan annuel du Regroupement Pédagogique Intercommunal et présente la participation de la commune pour l'année 2019-2020 :

- Restauration scolaire : 6 062,00 €

- Participation aux frais de l'agent faisant fonction d'ATSEM : 3 975,27 €

Il propose de signer une convention pour fixer les modalités de répartition des charges liées à ces fonctionnements entre les communes. La participation de la commune de Vélioux est fixée forfaitairement à 2 400 € (1 200 € de participation pour la restauration scolaire et 2 200 € pour la répartition des charges de l'agent faisant fonction d'ATSEM), la commune de Minerve s'acquittera pour la restauration scolaire de la somme réellement due et participera à titre solidaire à hauteur de

1 enfant pour les frais de l'agent faisant fonction d'ATSEM. Les communes d'Aigne et de La Caunette se répartiront l'écrêtement des sommes restantes au prorata de leur nombre de repas / d'enfants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions qui viennent de lui être présentées.

Renouvellement convention SACPA

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est obligatoire pour les communes de se doter d'un service de gestion de la divagation animale selon les articles L211-22 et L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime. La convention actuelle expirant au 31/12/2020 il convient d'en signer une nouvelle à compter du 1^{er}/01/2021. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le prix annuel de la cotisation s'élève à : 553,90 € HT soit 664,68 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention telle qu'elle vient de lui être présentée.

Conseiller en Energie Partagée (CEP)

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est en train de mettre en place un dispositif Conseiller en Energie Partagée (CEP) qui permet de doter de compétences énergie les communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire un choix en matière de performance énergétique et de maîtrise des consommations d'énergie de leur patrimoine.

Le conseil en énergie porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune : combustibles, électricité, carburants etc.. La réalisation du bilan énergétique est effectuée par un inventaire et une collecte de données concernant le patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et les attentes de la commune, l'éclairage public et les véhicules.

Il convient de nommer un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la convention :

- M. Salvy DELEGUE est désigné pour être le référent CEP de la commune.

Protection Sociale Complémentaire risque « santé » – mandat au CDG 34

Le Centre de Gestion 34 va lancer prochainement une nouvelle mise en concurrence pour la Protection Sociale Complémentaire risque « santé ». Il convient de lui donner mandat afin de pouvoir adhérer par la suite à la convention retenue.

A l'issue de la procédure, la commune reste libre de conclure ou non à la convention de participation proposée.

La fourchette de participation mensuelle par agent serait de : 20 à 50 €.

Point sur les chats errants

M. DELEGUE précise que les chats situés à Babio n'ont pas encore été capturés. Il convient de désigner une autre personne relais pour pouvoir communiquer avec la SACPA, et propose Mme Cécile WEISSENBACH.

A ce jour, 14 femelles et 11 mâles ont été identifiés et une première facture de la fondation CLARA a été réceptionnée pour la capture de 17 chats.

Questions diverses

- Point de stockage cartons : Un problème récurrent de stockage des cartons pour les professionnels est soulevé, en effet actuellement et depuis plusieurs années les cartons sont entassés sur la voie publique, affectant le paysage et étant insalubre. Une solution est

proposée de mettre à disposition un conteneur à cartons à l'emplacement des conteneurs déchets, pour les professionnels.

Monsieur le Maire propose d'installer un conteneur en fer avant d'investir, afin de voir le comportement des administrés.

- Mme Lucie MARCOUIRE-VALLES s'interroge sur la tenue des conseils municipaux à la mairie. En effet, la mairie ne pouvant accueillir de public dans le respect des règles sanitaires en raison de sa taille, les conseils municipaux se tiennent de fait à huis clos. Pour une meilleure transparence vis-à-vis des administrés, elle propose de demander une dérogation à la Préfecture pour organiser les séances du conseil au SIVU du Haut Minervois. Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette mesure, considérant que la mairie est le lieu où doivent se tenir les conseils municipaux. Il est proposé un vote :
A 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Max FABRE) et 1 ABSTENTION (M. Nicolas DE VOLONTAT), les conseils municipaux se dérouleront par dérogation le temps de la crise sanitaire à l'Ostal de la Cesse, sous réserve des disponibilités de la salle.
- Réflexion sur le personnel communal : Une réflexion est engagée sur le renforcement ou non de l'équipe technique, la présence de fiche de poste afin de mieux cerner les missions des agents. Il serait judicieux d'évaluer le coût d'un employé selon les travaux à effectuer dans la commune et de le comparer au coût d'une intervention d'une entreprise extérieure.
- Mme Anne-Claude IGER soumet aux élus diverses remarques qui lui ont été faites :
 - Implantation d'un panneau indiquant qu'un parking est disponible à l'entrée Ouest du village,
 - Réclamation d'un bus pour pouvoir aller au marché à Olonzac le mardi,
 - Amélioration du tennis,
 - Composts
 - Ralentissement des véhicules « rue du Pays Neuf » : installer une zone 30, un panneau « école », un radar pédagogique ?
 - Problème de saturation des conteneurs poubelles
 - Grottes et Maisons troglodytes : nettoyage. Il convient de demander à la DRAC avant d'organiser ces travaux.
- Monsieur le Maire rend compte des derniers avancements concernant le monument aux morts : le socle va être repeint d'une couleur plus foncée et harmonieuse, en revanche les coulures sous les lettres risquent de ne pas pouvoir être complètement effacées compte-tenu de la matière de la pierre.
- Le dossier de demande de subvention au titre du FAIC 2020 a été envoyé.
- Mme Claire MALRIC explique aux élus que le dossier du projet « école numérique rurale » a été soumis à l'Education Nationale, pour un montant de 7 000 € pris en charge à 50% par l'Etat si le projet est validé.
- Mme MALRIC rend compte de sa discussion avec un pompier concernant un chemin non-répertorié DFCI. M. DE VOLONTAT explique que ce chemin ne peut être répertorié car il ne fait pas un tour complet, et que les camions ne peuvent pas faire demi-tour sur les chemins DFCI.
- M. le Maire donne lecture des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie à compter du 21 septembre 2020 :
Lundi, mardi, jeudi : 10h-12h30 / 15h-17h30
Mercredi : 10h-12h30
Vendredi : 15h-17h30

La séance est levée à 23 h 35.